

# **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 740 393 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 5 939 DT.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société HELION CAPITAL. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en liquidités et quasi-liquidités à hauteur de 21,58%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ;
- Au 31 décembre 2015, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des actions émises par Magasin Général à hauteur de 10,03%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif ;
- Au cours de l'exercice 2015, l'actif du FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des valeurs mobilières admises à la cote, des titres d'OPCVM et des bons de trésor assimilables (BTA) à des taux se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ; et
- Au cours de l'exercice 2015, l'actif net de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des titres OPCVM à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 20 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE au 31-12-2015**

(exprimé en dinar)

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>		<b>585 901</b>	<b>1 164 436</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b>	585 901	1 061 850
Obligations et valeurs assimilées	<b>4.2</b>	-	102 586
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.4</b>	<b>161 272</b>	<b>630 852</b>
Disponibilités		161 272	630 852
<b>Total Actif</b>		<b>747 173</b>	<b>1 795 288</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.5</b>	<b>2 166</b>	<b>11 930</b>
<b>PA2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4.5</b>	<b>4 614</b>	<b>3 617</b>
<b>Total Passif</b>		<b>6 780</b>	<b>15 547</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 - Capital</b>	<b>4.6</b>	<b>734 447</b>	<b>1 772 646</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>5 946</b>	<b>7 095</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	1
Sommes distribuables de l'exercice		5 939	7 094
<b>Actif Net</b>		<b>740 393</b>	<b>1 779 741</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>747 173</b>	<b>1 795 288</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2015**  
(exprimé en dinar)

		Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<b>PR1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>4.7</b>	<b>47 843</b>	<b>53 814</b>
Dividendes		41 863	46 068
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 980	7 746
<b>PR2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.8</b>	<b>13 884</b>	<b>5 364</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>61 727</b>	<b>59 178</b>
<b>CH1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>-39 915</b>	<b>-45 058</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>21 812</b>	<b>14 120</b>
<b>CH2 - Autres charges</b>	<b>4.10</b>	<b>-6 515</b>	<b>-4 351</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 297</b>	<b>9 769</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-9 358</b>	<b>-2 675</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 939</b>	<b>7 094</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>9 358</b>	<b>2 675</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-154 512	144 817
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-23 813	-14 198
Frais de négociation de titres		-651	-444
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-163 679</b>	<b>139 944</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

(exprimé en dinar)

	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b>-163 679</b>	<b>139 944</b>
Résultat d'exploitation	15 297	9 769
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-154 512	144 817
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-23 813	-14 198
Frais de négociation de titres	-651	-444
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	<b>-6 957</b>	<b>-1 619</b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>-868 712</b>	<b>433 224</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>1 162</b>	<b>460 824</b>
Capital	1 149	439 360
Régularisation des sommes non distribuables	18	23 849
Régularisation des sommes distribuables	-5	-2 385
<b>b / Rachats</b>	<b>-869 874</b>	<b>-27 600</b>
Capital	-974 360	-27 465
Régularisation des sommes non distribuables	113 970	-160
Régularisation des sommes distribuables	-9 484	25
Droits de sortie	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>-1 039 348</b>	<b>571 549</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>		
Début d'exercice	1 779 741	1 208 192
Fin d'exercice	740 393	1 779 741
<b>AN5 - <u>Nombre de parts</u></b>		
Début d'exercice	16 974	12 655
Fin d'exercice	7 655	16 974
<b>Valeur liquidative</b>	<b>96,720</b>	<b>104,851</b>
<b>AN6 - Taux de rendement (%)</b>	<b>-7,36%</b>	<b>9,93%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2015**

### **1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :**

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2015 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative du 31-12-2015 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur coût d'acquisition.

Il est à signaler que le FCP procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables jusqu'à leurs échéances.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif
<b>Actions cotées et droits</b>				
S. Magasin Général	3 275	90 770	74 932	10,03%
NBL	9 339	77 656	69 445	9,29%
CITY CARS	4 150	51 014	55 207	7,39%
ADWYA	8 202	43 979	51 853	6,94%
MONOPRIX	3 444	69 729	48 233	6,46%
CEREALIS	12 392	83 234	46 842	6,27%
TPR	14 038	69 794	43 841	5,87%
UIB	2 783	39 881	43 738	5,85%
ASSAD	7 672	76 120	40 500	5,42%
SOTUVER	13 330	63 855	38 577	5,16%
ONE TECH HOLDING	5 156	33 514	36 040	4,82%
TUNISIE LEASING	1 924	43 511	32 756	4,38%
DA ADWYA 1/12 J010115	8 202	3 665	3 937	0,53%
<b>Total</b>	<b>93 907</b>	<b>746 722</b>	<b>585 901</b>	<b>78,42%</b>

#### 4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Ce poste présente un solde nul au 31.12.2015 contre 102 586 dinars au 31.12.2014.

#### 4.3- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2015 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>1 167 339</b>	<b>3 406</b>	<b>-6 309</b>	<b>1 164 436</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	219 355			219 355	
Bons de trésor assimilables (BTA)	109 956			109 956	
Actions SICAV	337 924			337 924	
Parts OPCVM	54 025			54 025	
Droits d'attribution	3 665			3 665	
<b>Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Actions admises à la cote de la bourse	-458 497			-458 497	-29 258
Bons de trésor assimilables (BTA)	-206 786			-206 786	3 244
Actions SICAV	-368 292			-368 292	2 201
Parts OPCVM	-111 967			-111 967	
Droits d'attribution					
Variation des plus ou moins value latentes			-154 512	-154 512	
Variation des intérêts courus		-3 406		-3 406	
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>746 722</b>	<b>-</b>	<b>-160 821</b>	<b>585 901</b>	<b>-23 813</b>

**4.4- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% actif
<b>DISPONIBILITES</b>				
- AVOIRS EN BANQUE		61 258	61 258	8,20%
- DEPOT A TERME		100 000	100 014	13,39%
<b>TOTAL</b>		<b>161 258</b>	<b>161 272</b>	<b>21,58%</b>

**4.5- Note sur les passifs :**

Le total passifs au 31 décembre 2015 s'élève à 6 780 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2015	Valeur au 31/12/2014
Gestionnaire	1 796	3 498
Dépositaire	370	496
Commissions de gestion variables	-	7 936
<b>Total PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>2 166</b>	<b>11 930</b>
Commissaire aux comptes	3 878	2 829
Publications CMF	300	150
Impôt à payer	360	490
Redevance CMF	76	148
<b>Total PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4 614</b>	<b>3 617</b>
<b>Total</b>	<b>6 780</b>	<b>15 547</b>

**4.6- Capital :**

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à – 1 039 348 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-1 038 199
Variation de la part Revenu	-1 149
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>-1 039 348</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

**Capital au 01-01-2015**

Montant:	1 772 646
Nombre de titres:	16 974
Nombre de porteurs de parts :	12

**Souscriptions réalisées**

Montant:	1 149
Nombre de titres émis:	11
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

**Rachats effectués**

Montant:	974 360
Nombre de titres rachetés:	9 330
Nombre de porteurs de parts sortants:	2

**Capital au 31-12-2015**

Montant:	799 435(*)
Nombre de titres:	7 655
Nombre de porteurs de parts :	10

(\*)Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</b>	<b>799 435</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-154 512
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-23 813
Frais de négociation de titres	-651
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	113 988
<b>Capital au 31-12-2015</b>	<b>734 447</b>

#### 4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
<b>Dividendes</b>	<b>41 863</b>	<b>46 068</b>
Des actions cotées	38 244	25 517
Des titres OPCVM	3 619	20 551
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>5 980</b>	<b>7 746</b>
Intérêts courus	5 980	7 746
<b>Total</b>	<b>47 843</b>	<b>53 814</b>

#### 4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2015 à 13 884 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Intérêts des billets de trésorerie	-	2 108
Intérêts sur les avoirs bancaires	13 884	3 256
<b>Total</b>	<b>13 884</b>	<b>5 364</b>

#### 4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 39 915 DT au 31-12-2015 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération du Gestionnaire	38 015	43 290
Rémunération du Dépositaire	1 900	1 768
<b>Total</b>	<b>39 915</b>	<b>45 058</b>

#### 4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 6 515 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Période Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Redevance CMF	1 611	1 498
Rémunération CAC	4 444	2 706
Autres charges	460	147
<b>Total</b>	<b>6 515</b>	<b>4 351</b>

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	8,064	3,486	5,545	2,619
Charges de gestion des placements	-5,215	-2,655	-3,899	-2,715
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,849</b>	<b>0,832</b>	<b>1,647</b>	<b>-0,096</b>
Autres charges	-0,851	-0,256	-0,526	-0,209
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,998</b>	<b>0,576</b>	<b>1,120</b>	<b>-0,305</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,222	-0,158	-0,593	-0,120
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>0,776</b>	<b>0,417</b>	<b>0,527</b>	<b>-0,425</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-20,184	8,532	-10,487	-1,176
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-3,111	-0,836	2,061	1,198
Frais de négociation de titres	-0,085	-0,026	-0,101	-0,070
<b>Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-23,380</b>	<b>7,669</b>	<b>-8,527</b>	<b>-0,632</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-21,382</b>	<b>8,245</b>	<b>-7,407</b>	<b>-0,937</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,257	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-23,380</b>	<b>7,669</b>	<b>-8,270</b>	<b>-0,632</b>
Régularisation du résultat non distribuable	14,890	1,396	2,479	1,248
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-8,490</b>	<b>9,065</b>	<b>-5,791</b>	<b>0,616</b>
Distribution de dividendes	0,417	0,103	0,000	0,999
Valeur liquidative	96,720	104,851	95,471	100,733
<b>Ratios de gestion des placements</b>				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,48%	3,01%	2,48%	2,89%
Autres charges/actif net moyen	0,40%	0,29%	0,33%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,37%	0,47%	0,34%	-0,45%

## **5.2 Transactions avec les parties liées :**

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de surperformance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion s'élèvent à 38 015 DT au 31-12-2015.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire de FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 900 DT au 31-12-2015.